



Nîmes, le 28 novembre 2017

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE  
CONDUCTEUR DE TAXI**

**-SESSION MARDI 28 NOVEMBRE 2017-**

| <b>Numéro</b> | <b>NOM</b> | <b>PRENOM</b> | <b>RESULTAT</b> |
|---------------|------------|---------------|-----------------|
| 15633         | SINGER     | FREDERIC      | ADMIS           |
| 9602          | NOHARET    | CAPUCINE      | ADMIS           |
| 16317         | DOITEAU    | SYLVIE        | ADMIS           |

**Les candidats admis** à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route



Nîmes, le 28 novembre 2017

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE  
CONDUCTEUR DE TAXI**

**-SESSION MARDI 28 NOVEMBRE 2017-**

| Numéro | NOM        | PRENOM  | RESULTAT  |
|--------|------------|---------|-----------|
| 16778  | VANG       | YAN     | ADMIS     |
| 15118  | VERHELLE   | GWENAEL | NON ADMIS |
| 4867   | WIECZORECK | LAURENT | ADMIS     |
| 15120  | ZAPPALA    | IGOR    | NON ADMIS |

**Les candidats admis** à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route